

Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Québec, le 22 novembre 1999- Le Comité ZIP (Zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches, organisme de concertation pour la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent, vient de terminer avec succès ses consultations "un fleuve de nature et de culture" de la population riveraine du tronçon du fleuve qui s'étend en rive nord de St-Augustin à Grondines et en rive sud de la Ville de Saint-Nicolas à Ste-Emmélie. Au delà de **cent soixante-dix personnes** provenant de tous les milieux y ont participé lors des consultations des samedi 13 et 20 novembre dernier. Plusieurs maires, conseillers et députés y étaient présents dont le député de Portneuf, Roger Bertrand, le maire de St-Augustin, Marcel Corriveau, le maire de St-Antoine de Tilly, Alanzo Leblanc, le maire de Leclecville Robert Boucher et le maire de Deschambault, Jacques Bouillé.

Il est clair que, malgré certains problèmes existants encore, la qualité des eaux s'est nettement amélioré. C'est pour cela, que les intervenants et citoyens présents se sont nettement prononcés pour des actions favorisant un véritable retour au fleuve tout en demandant la protection des berges des véhicules tout terrain qui endommagent les milieux naturels ou de la vitesse excessive des bateaux qui provoque l'érosion des berges.

Les priorités choisies vont de l'élaboration d'un plan directeur pour un parc linéaire Portneuf-St-Augustin, de circuits touristiques "Trésor des lutins" sur la rive sud avec liens interrives et sur le chemin du Roy, des projets spécifiques reliés à l'aménagement de la baie de St-Augustin, de l'Anse verte à St-Nicolas ou du marais de St-Antoine, de la mise en valeur de l'île Richelieu ou du quai de Portneuf, à l'inventaire des sites de baignades. Elles visent un retour au fleuve et l'accessibilité aux berges. Ce retour au fleuve est conjugué par la nécessité de protéger et de mettre en valeur des paysages naturels et bâtis dans une région où l'exploitation du potentiel récréotouristique fluvial ne fait que débiter. Selon les intervenants présents, la sensibilisation de la population sur tous les aspects du fleuve reste une action importante de protection et de mise en valeur.

Les priorités choisies lors de ces consultations vont servir à la ZIP à élaborer un plan d'action PARE, au cours des deux prochaines années et ce, avec les intervenants du milieux.

Voici les sept priorités les plus populaires choisies pour les différents thèmes abordés (priorité 1: la plus populaire) pour le secteur de la rive nord et le secteur de la rive sud.

PRIORITÉS CHOISIES CONSULTATION SECTEUR MRC PORTNEUF-ST-AUGUSTIN

Atelier 1: Protection et mise en valeur des habitats de la faune et de la flore

1. Produire des outils de sensibilisation (cartes) sur l'habitat, la végétation et la faune des milieux riverains.
2. Accompagner, supporter et aider les initiatives de la municipalité de Saint-Augustin et de la Fondation du patrimoine naturel dans le projet de conservation et de mise en valeur de la baie de Saint-Augustin.
3. Établir un partenariat avec les écoles vertes du comté pour la réalisation d'activités de sensibilisation à la faune et de la flore des milieux humides.
4. Valoriser l'acquisition des connaissances afin de protéger les habitats de l'éperlan et de l'esturgeon noir.
5. Donner un statut de protection à la batture des Écureuils.
6. Articuler les initiatives futures en matière de protection et d'éducation à la faune et à la flore autour des actions déjà présentes dans le milieu.
7. Exiger des armateurs et des pilotes qu'ils réduisent la navigation et la vitesse lors des grandes marées du printemps entre Québec et Deschaillons (Appliqué par Transport Canada).

Atelier 2: Amélioration de la qualité des eaux et de la santé humaine

1. Vulgariser, informer et sensibiliser sur tous les aspects touchant l'assainissement et la santé humaine.
2. Protéger les berges, bandes riveraines et revitaliser celles dégradées en commençant par les terres agricoles.
3. Éliminer les égouts sanitaires en particulier dans le fleuve et ses effluents.
4. Favoriser la baignade en ciblant des actions pour la rendre sécuritaire du point de vue de la santé humaine (éliminer les bactéries) et voir aux possibilités pour que les citoyens puissent effectuer eux-mêmes des tests de l'eau.
5. Statuer sur le programme d'assainissement des eaux pour la ZIP 12 et 13 et faire des pressions pour son achèvement.
6. Nettoyer les berges dans le secteur de Grondines.
7. Sensibiliser la population en renforçant les moyens de communication.

Atelier 3: Mise en valeur des usages et accès au fleuve

1. Développer et adopter un plan directeur pour un parc linéaire riverain Grondines-Saint-Augustin.
2. Aménager, protéger le milieu naturel et valoriser son patrimoine historique de la Baie de Saint-Augustin et mettre l'accent sur l'éducation de la population à cette richesse.
3. Développer un parc riverain de part et d'autre du quai de Portneuf intégrant une halte cyclable et une tour d'observation d'oiseaux.

4. Développer un concept de circuit sur le Chemin-du-Roy intégrant la piste cyclable le circuit historique et le corridor fluvial.
5. Maintenir une frange riveraine boisée entre Grondines et Saint-Augustin.
6. Mettre une signalisation adéquate et économique des accès du fleuve et dresser un inventaire cartographique de tous ces accès et le diffuser auprès de la population.
7. Établir un lien nord-sud entre les rives du Saint-Laurent à des fins récréotouristiques.

Atelier 4: Protection et mise en valeur des paysages naturels et bâtis

1. Développer un projet éducatif au sujet du patrimoine naturel auprès de la population et des écoles.
2. Mettre en valeur l'Île Richelieu incluant le phare.
3. Dresser un inventaire du paysage naturel et bâti dans le but de développer des critères et des outils d'évaluation.
4. Réimplanter la traverse Deschambault-Lotbinière.
5. Identifier, mettre en valeur et protéger les tronçons regroupant les bâtiments patrimoniaux d'intérêt, des paysages intéressants sur le tracé du chemin du Roy.
6. Créer un réseau d'attraites et d'activités particuliers pour l'ensemble des municipalités riveraines.
7. Renforcer la réglementation pour protéger le patrimoine bâti.

PRIORITÉS CHOISIES, CONSULTATION SECTEUR MRC LOTBINIÈRE - ST-NICOLAS

Atelier 1 : Protection et mise en valeur des habitats de la faune et de la flore

- 1- Établir le niveau de protection des habitats à partir de la cartographie écologique.
- 2- Faire une campagne d'information, animation et développer des outils pédagogiques pour sensibiliser la population.
- 3- Encadrer l'accès au fleuve afin de protéger les habitats de la faune et de la flore
- 4- Supporter financièrement les Amis du Marais de St-Antoine.
- 5- Produire un outil d'identification des sites d'intérêts pour l'habitat de la faune et de la flore.
- 6- Prévenir l'érosion forestière.
- 7- Sensibiliser les élus à la protection des milieux humides.

Atelier 2 : Amélioration de la qualité des eaux et protection de la santé humaine

1. Faire le suivi de la qualité de l'eau chimique et bactériologique à l'embouchure des tributaires et identifier les sources de contamination.
2. Établir un programme d'étalonnage des pulvérisateurs des pesticides dans tous les secteurs (agricoles, résidentiels et institutionnels).
3. (A) Élaborer un projet pilote dans la ZIP 13 pour développer et maximiser des systèmes d'épandage d'engrais de fermes.

3. (B) Favoriser et supporter la poursuite des efforts d'assainissement (agricole, municipal et industriel).
5. Sensibiliser les municipalités non riveraines sur leur contribution potentielle et leur pression sur l'environnement du fleuve.
6. Inventorier les sites potentiels de baignade et établir les actions nécessaires pour les rendre pratiques à la baignade et ce, en impliquant les municipalités
7. Mobiliser la population pour assainir les tributaires régionaux en développant et soutenant les comités locaux.

Atelier 3 : Mise en valeur des usages et accès publics

1. Clarifier et faire appliquer les réglementations relatives au contrôle des véhicules tout terrain sur les berges.
2. Établir de plus nombreux endroits de mise à l'eau pour embarcations légères et ce, même à marée basse.
3. Installer un affichage identifiant les accès au fleuve (pictogramme).
4. Réaliser des aménagements pour favoriser l'accès à l'Anse Verte, et ce, avec les intervenants régionaux.
5. Assurer la réfection des quais les plus importants.
6. Opérer d'ici trois ans le circuit du "Trésor des lutins" tout au long de la MRC de Lotbinière en intégrant un sentier de cabotage et liens touristiques interrives.
7. Intervenir auprès des organismes gouvernementaux (notamment le Ministère de l'Environnement) et des municipalités pour qu'ils diffusent l'information sur les habitats fauniques

Atelier 4 : Protection et mise en valeur du patrimoine bâti et naturel

1. Dresser un inventaire des paysages naturels et bâtis pour outiller les municipalités et la MRC pour la conservation et la mise en valeur.
2. Inscrire dans les schémas d'aménagement l'identification des paysages et s'assurer d'une réglementation pour leur mise en valeur.
3. Organiser des circuits de visites guidées pour le patrimoine bâti dans l'ensemble de la région, y compris St-Antoine-de-Tilly, en utilisant par exemple, des guides d'interprétation.
4. Renforcer la concertation et la rendre plus apparente entre les agriculteurs et les autres intervenants municipaux.
5. Inciter les propriétaires riverains à faire leur chemin d'accès en arrière de leur maison.
6. Planifier, dans la prochaine révision du schéma d'aménagement, une zone corridor de protection le long du fleuve (5 km) contre les établissements de porcheries.
7. Renforcer la réglementation sur les feux à ciel ouvert sur les battures.

-30-

Pour toute information: la coordonnatrice, Hamida Hassen-Bey
Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches
Édifice La fabrique, 295, boulevard Charest est, bureau 099;
(418) 522-8080; Téléc: (418) 522-4664; courriel: zipquebec@clic.net